



Réunion d'installation du Groupe d'Action Locale des Îles et Estuaires Charentais

Réunion du lundi 11 décembre 2023 – 09h30

Fouras



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Ordre du jour

Contexte

Vote du règlement intérieur

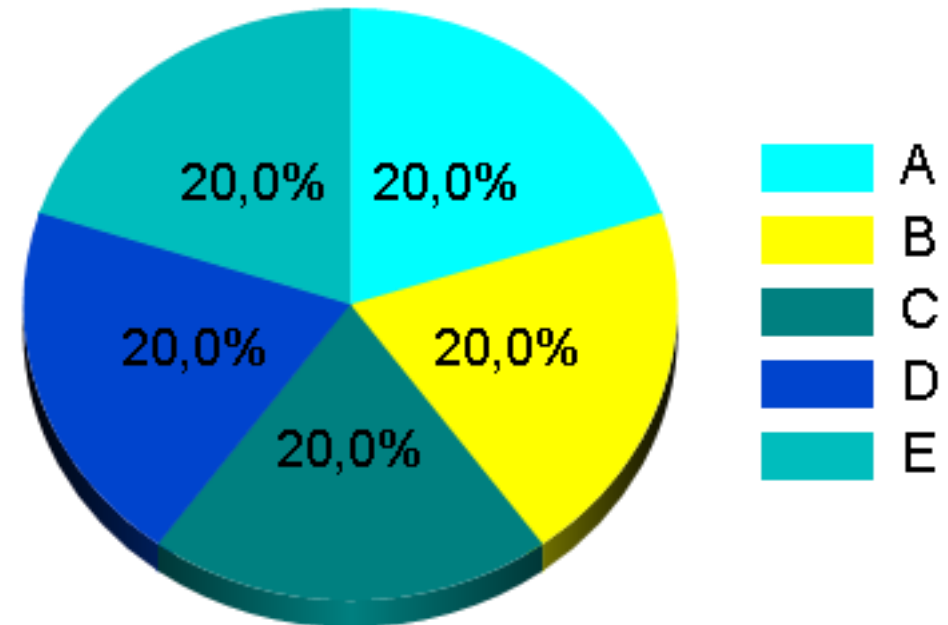
Projections 2024



Par quel moyen de locomotion êtes-vous venu?



- A. Voiture Solo
- B. Co-voiturage
- C. Vélo
- D. Transport en commun
- E. Autre





Rappel du contexte



Rappel sur le programme: principes, contraintes et marges de manœuvre

Enjeu 1 - Soutenir le renouveau et la résilience du tissu économique

Enjeu 2 - Répondre aux besoins des populations présentes et nouvelles

Enjeu 3 – Favoriser la symbiose des activités anthropiques dans leur environnement

Objectif prioritaire 1 :
Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial

Objectif prioritaire 2 :
Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants

Objectif prioritaire 3 :
Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales

Objectif prioritaire 4 :
Coopérer pour un développement économique, social et environnemental qui valorise les complémentarités entre les territoires

Objectif prioritaire 5 :
Animer et gérer la stratégie territoriale interfonds localement

FA 1
Une offre touristique qualitative et durable

FA 2
Préservation et promotion des paysages et du patrimoine

FA 3
Equipements, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes

FA 4
Accès de tous à un habitat approprié et mobilités durables

FA 5
Innovation, filières émergentes et à fort potentiel

FA 6
Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts

FA 7
Coopération pour un développement économique, social et environnemental intégré et inclusif

FA 8
Coopération en faveur du développement local et l'impulsion de nouvelles dynamiques

FA 9
Pilotage de la stratégie du GAL Îles et Estuaires Charentais

FEDER

FEDER

FEDER

FEDER

LEADER

LEADER

FEDER

LEADER

LEADER

750 000 €

700 000 €

1 300 000 €

739 724 €

495 394 €

395 194 €

50 000 €

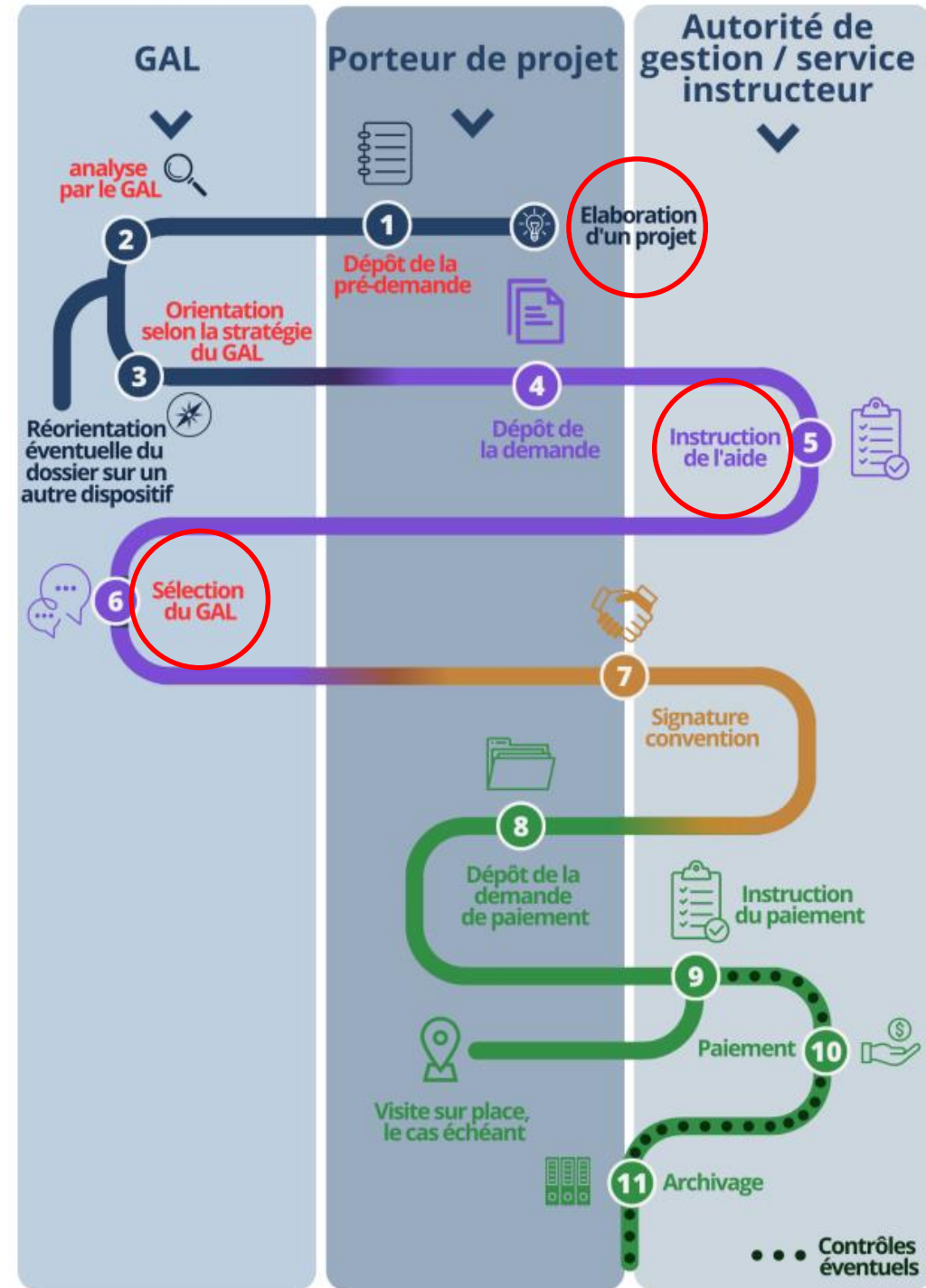
50 000 €

967 148 €

Rappel sur le programme: principes, contraintes et marges de manœuvre

Pas un simple fonds mais un programme de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL)

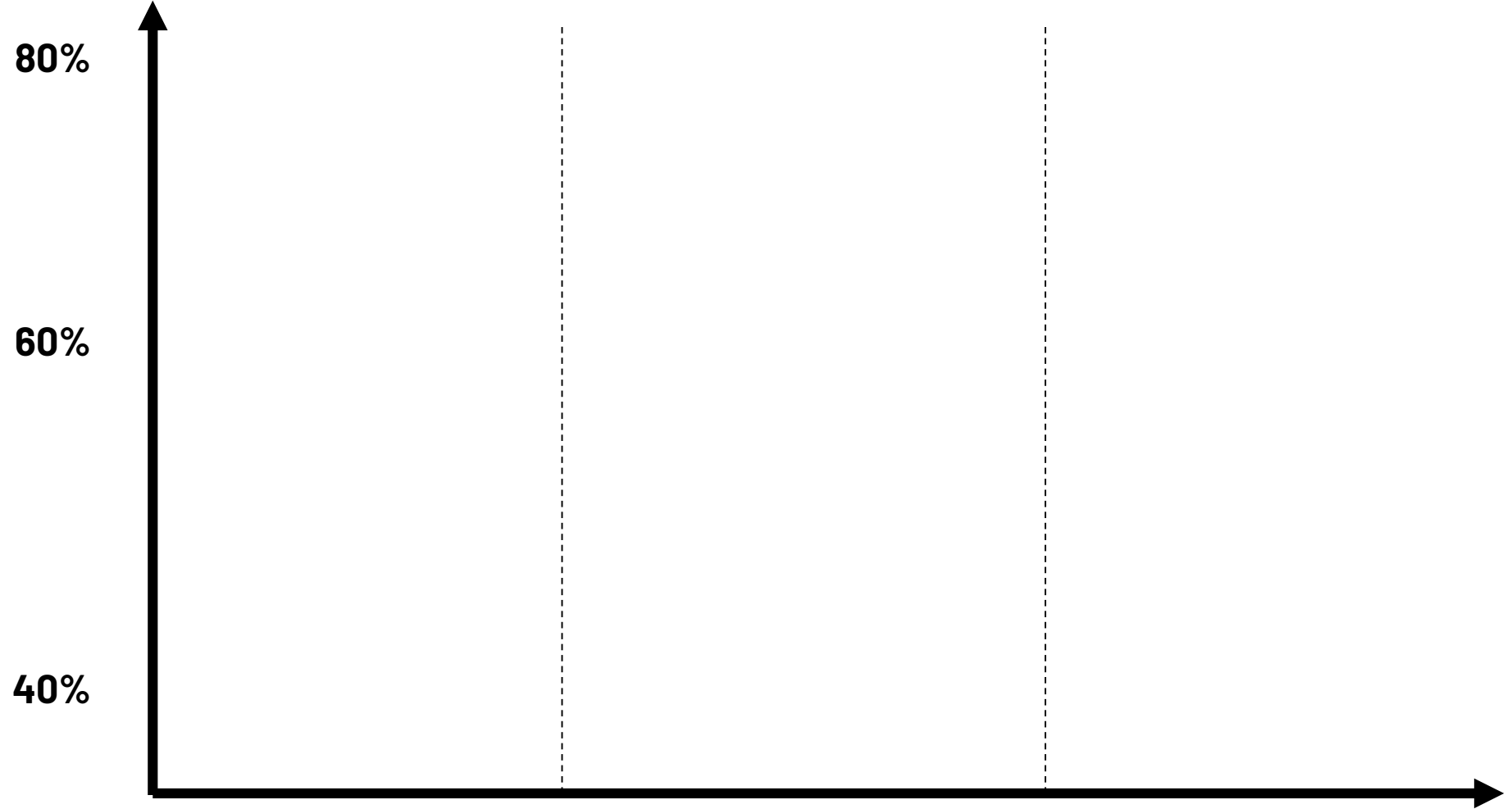
- Un stratégie issue des acteurs locaux et déclinée en fiches-Actions (dotées €)
- Un GAL qui sélectionne des projets éligibles à la stratégie après instruction de la Région selon une procédure transparente et non discriminatoire
- Une forte plus-value du GAL dans l'accompagnement de certains projets





La plus-value du GAL

Note du projet



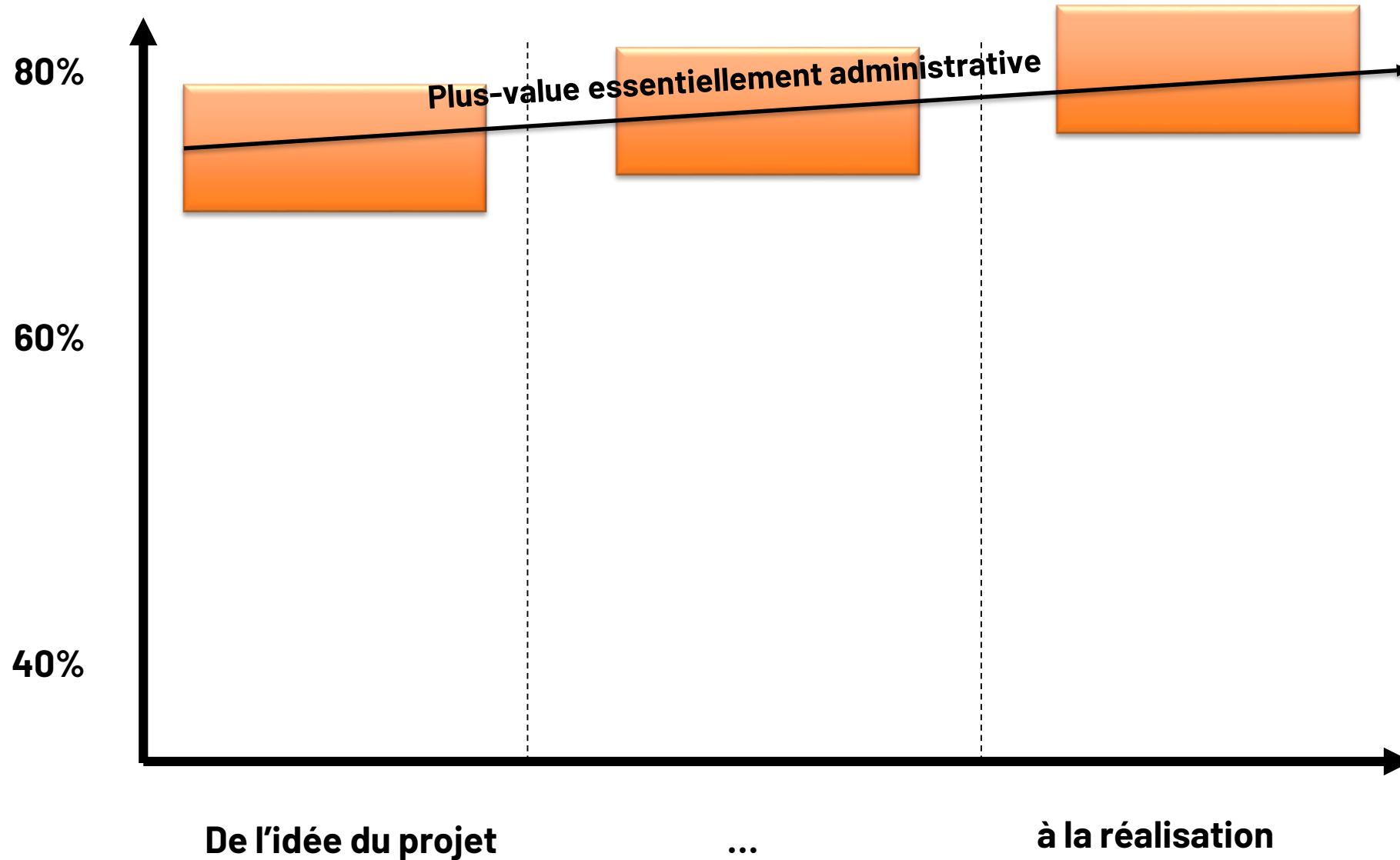
De l'idée du projet

...

à la réalisation

La plus-value du GAL

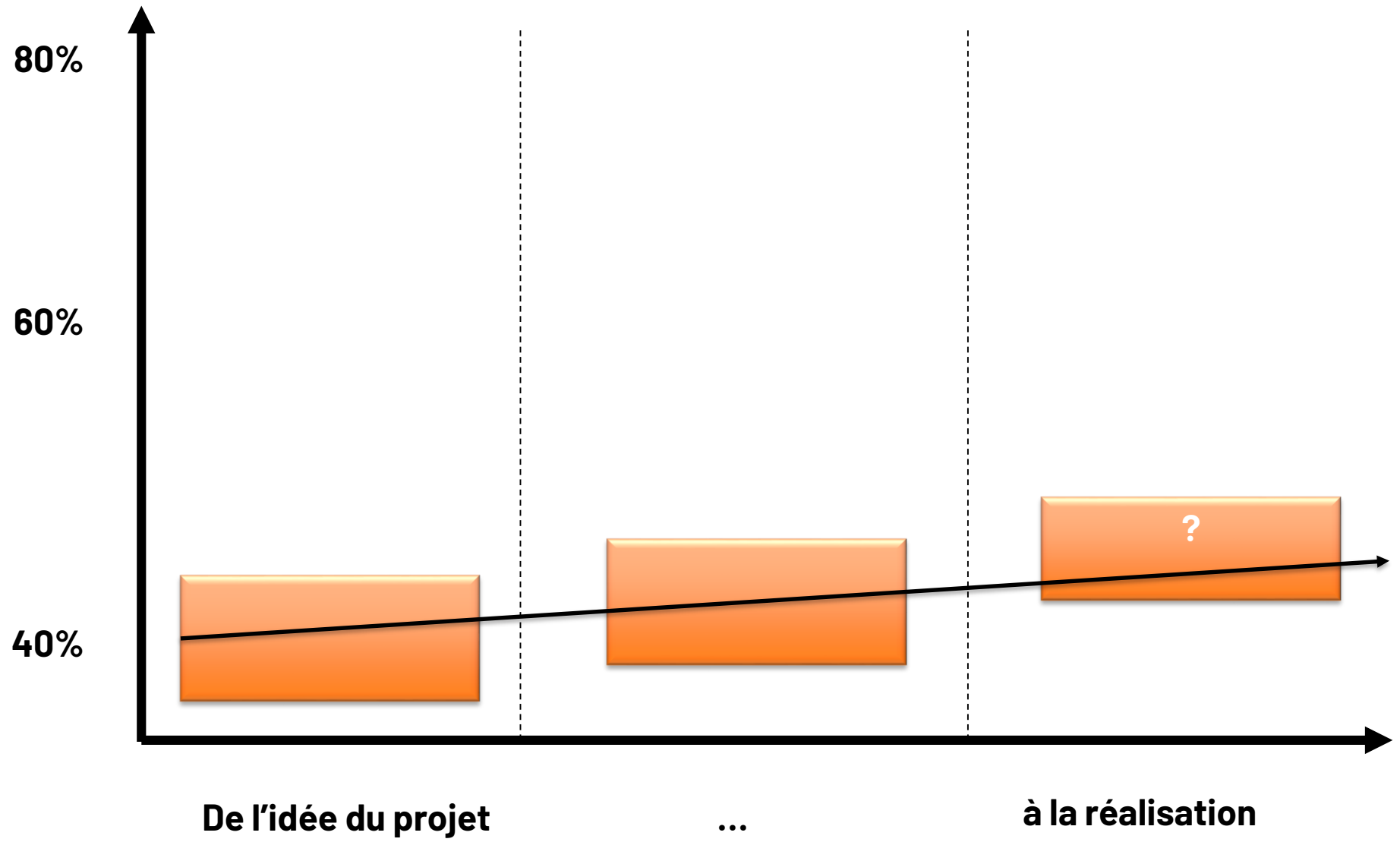
Note du projet





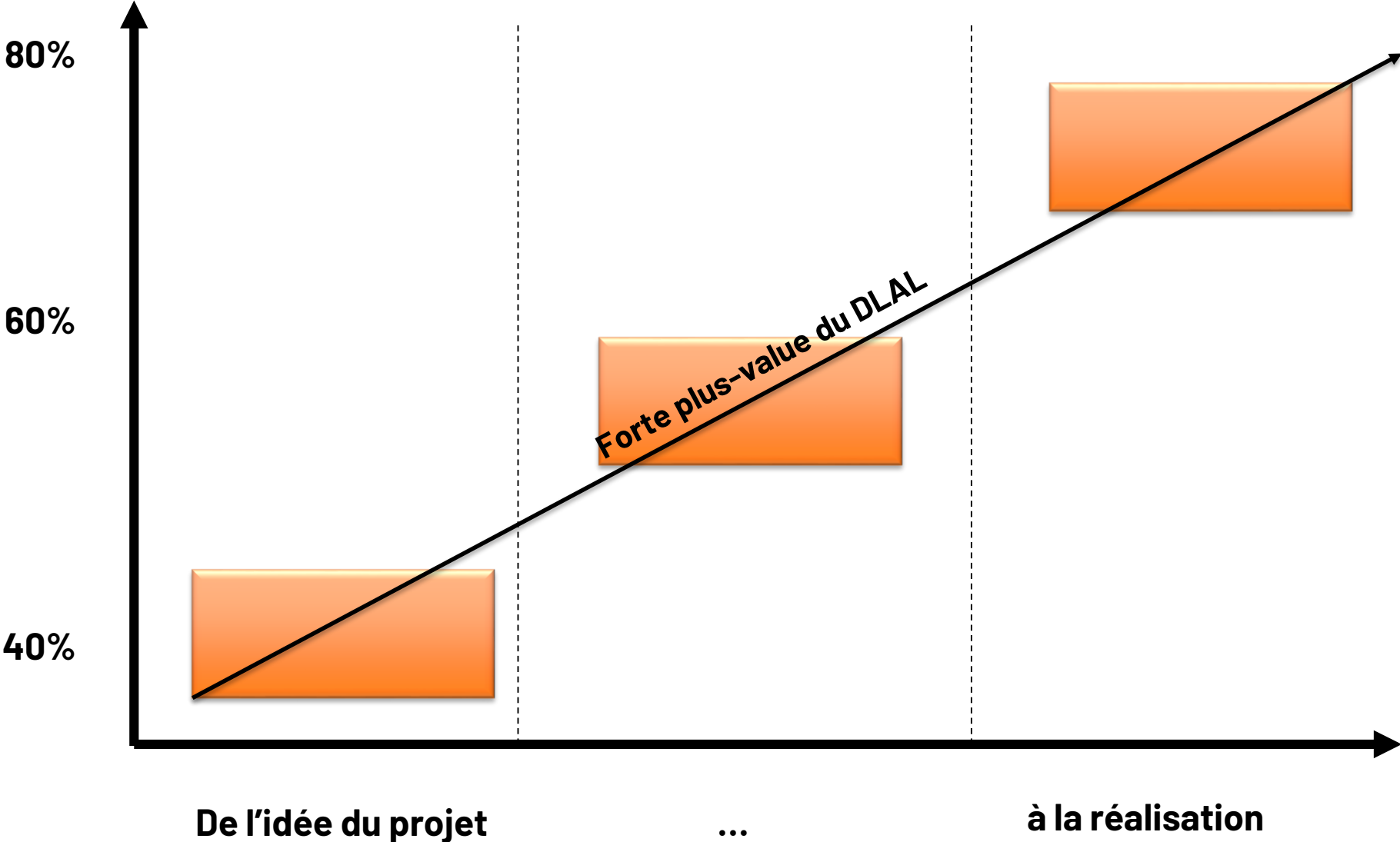
La plus-value du GAL

Note du projet



La plus-value du GAL

Note du projet



Rappel sur le programme: Principes, contraintes et marges de manœuvre



Principes

- Une assistance technique dédiée

Forte autonomie des EPCI avec une **animation de proximité** (5 personnes impliquées)

Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Communautés de communes de l'Île d'Oléron et du bassin de Marennes

Comités techniques à l'échelle du territoire complet *

Coordination pour la liaison entre la Région, les EPCI, les comités techniques et le GAL (un mi-temps)
Pôle Marennes Oléron

- **Un comité de pilotage** (coopération entre les EPCI) pour valider les moyens humains mobilisés par chaque partenaire pour la mise en œuvre du programme et le montant d'aide sollicité au titre du programme LEADER.

*Association des membres de GAL qui le souhaitent

Rappel sur le programme: Principes, contraintes et marges de manœuvre



Contraintes

- Des dossiers qui resteront lourds même si la Région fait d'important efforts*
- Un rythme de consommation imposé et accéléré

≈ **15%** **PAYÉ**  **2025**

- Des acteurs de GAL qui ne se connaissent pas encore très bien (?)
- Politiques d'accompagnement des projets différentes entre les EPCI
- Des seuils réhaussés

**On ne dit pas ça parce que la Région est là*

Rappel sur le programme: Principes, contraintes et marges de manœuvre



Marges de manœuvre

- Renforcement de l'interconnaissance des acteurs du GAL
- Des règles de fonctionnement et un outil de sélection définis et révisables par le GAL
- Un pilotage de la Fiche-Action par le GAL tout au long de la programmation, y compris pour l'assistance technique (1X/AN)

Les épisodes précédents et à venir...



6 avril 2023

Réunion préalable à la constitution officielle du GAL (La Bigaille à Marennes)

18 août 2023

Signature de la convention Région - GAL

Août - Septembre 2023

Rencontre de la moitié des membres de GAL

Participation à la mise en place d'un cofinancement Département-LEADER sur les circuits-courts

Juin - Novembre 2023

Analyse des premiers projets déposés

11 décembre 2023

Réunion d'installation du GAL

1^{er} semestre 2024

sélectionner une première série de projets « mûrs »

Début de l'instruction par la Région?

Rappel sur le programme: Principes, contraintes et marges de manœuvre



Pour aller plus loin...

ilesetestuairescharentais.com





Mise en débat du règlement intérieur

Composition du GAL et éléments clés des règles de fonctionnement



**Cf. dossier envoyé le
29/11/2023**



Les membres du GAL

Pas de groupe d'intérêt majoritaire



Autres membres associés

Cadre de la Convention AG - GAL



Groupe d'intérêt	Titulaire	Suppléant
Collège Public (12)	4 Elu(e)s territoire CARA	4 Elu(e)s territoire CARA
	4 Elu(e)s territoire CARO	4 Elu(e)s territoire CARO
	2 Elu(e)s territoire CCIO	2 Elu(e)s territoire CCIO
	1 Elu(e) territoire CCBM	1 Elu(e) territoire CCBM
	1 Elu(e) Département	1 Elu(e) Département
Collège Privé (16)	4 Privés représentants l'objectif prioritaire 1	4 Privés représentants l'objectif prioritaire 1
	3 Privés représentants l'objectif prioritaire 2	3 Privés représentants l'objectif prioritaire 2
	4 Privés représentants l'objectif prioritaire 3	4 Privés représentants l'objectif prioritaire 3
	2 Privés membres de Conseil de développement	2 Privés membres de Conseil de développement
	1 Elu(e) Chambre du commerce et de l'industrie	1 Elu(e) Chambre du commerce et de l'industrie
	1 Elu(e) Chambre d'agriculture	1 Elu(e) Chambre d'agriculture
	1 Elu(e) Chambre des Métiers	1 Elu(e) Chambre des Métiers

Les tâches du GAL



- Statuer sur chacun des projets (sélection, report ou rejet) ;
- Assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions ;
- Établir et acter les propositions de modifications du plan financier et du plan d'action.

Les membres du GAL



Le GAL peut prendre des décisions valablement lorsque les principes suivants sont respectés :

- 30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents ;
- Pour que la décision n'appartienne à aucun groupe d'intérêt en particulier, minimum 50 % des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé.

En cas de sur-représentativité du collège public, un ou plusieurs membres du collège public ne pourra pas prendre part aux votes. La désignation des membres « non votant » peut se faire alors sur volontariat ou par tirage au sort en l'absence de volontaire.

Les membres du GAL



La qualité de membres du GAL se perd:

- Par démission
- Par décès
- A la fin d'un mandat



Absence non justifiée du binôme sur 3 séances consécutives
Après un an d'absence (justifiée ou non).



Les membres du GAL

Le Président du GAL désigne le Président des séances du GAL ainsi que deux Vice-Présidents des séances lors de la 1^{ère} séance du GAL après validation du règlement intérieur.

Le Président du GAL peut se désigner comme Président des séances du GAL.

Président de la structure porteuse du GAL = Président du GAL	<ul style="list-style-type: none">• Responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL.• Veiller au respect du règlement intérieur et plus particulièrement aux dispositions relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêt.
Président des séances du GAL	<ul style="list-style-type: none">• Animer les débats lors des instances décisionnelles territoriales ;• S'assurer du bon déroulement de la procédure de sélection et de la prévention des conflits d'intérêts.
Vice-Présidents des séances du GAL	Les Vice-Présidents des séances assurent les missions du Président des séances en cas d'absence de ce dernier (excusé pour la réunion ou en situation de conflit d'intérêt).

Convocation et préparation des réunions



Le dossier des réunions du GAL sont mis à disposition de ses membres par courriel au moins une semaine avant la réunion.

Autant que possible les réunions du GAL seront complétées par une visite de projet à proximité du lieu de la réunion.

Les membres du GAL, une fois conviés, s'engagent à confirmer leur disponibilité. En présence des membres titulaires, les membres suppléants peuvent, s'ils le souhaitent, participer au comité, sans voix délibérative.

Convocation et préparation des réunions



Des comités techniques sont organisés en amont des réunions du GAL et sont composés de toute personne identifiée susceptible de contribuer techniquement.

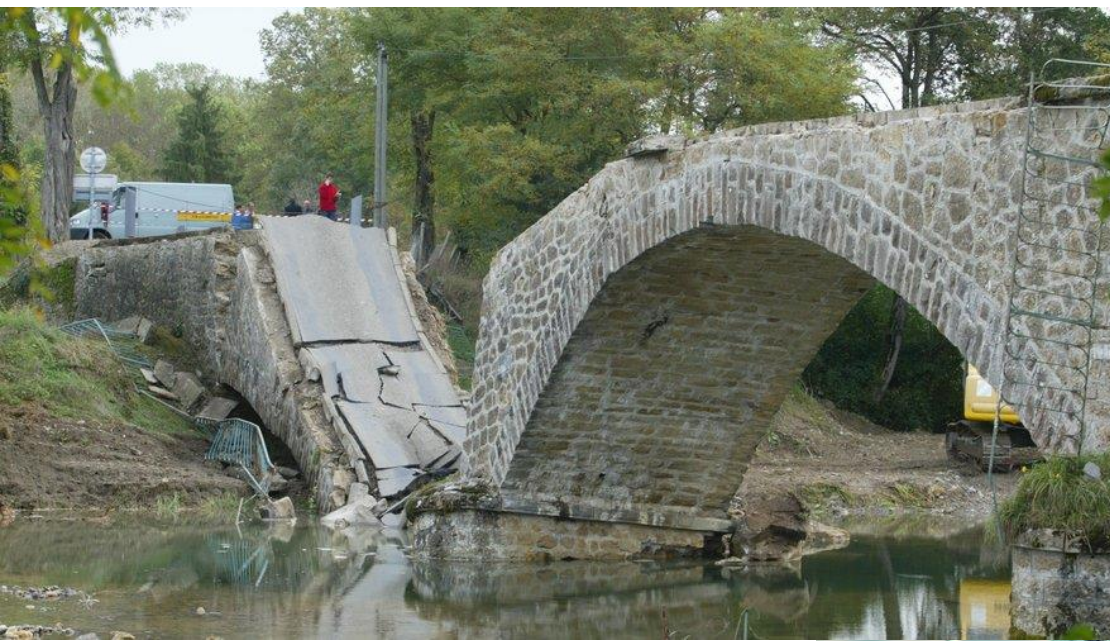
Les membres du GAL sont informés de la tenue des comités techniques et peuvent y participer s'ils sont en capacité d'apporter une contribution technique.

Les Décisions du GAL

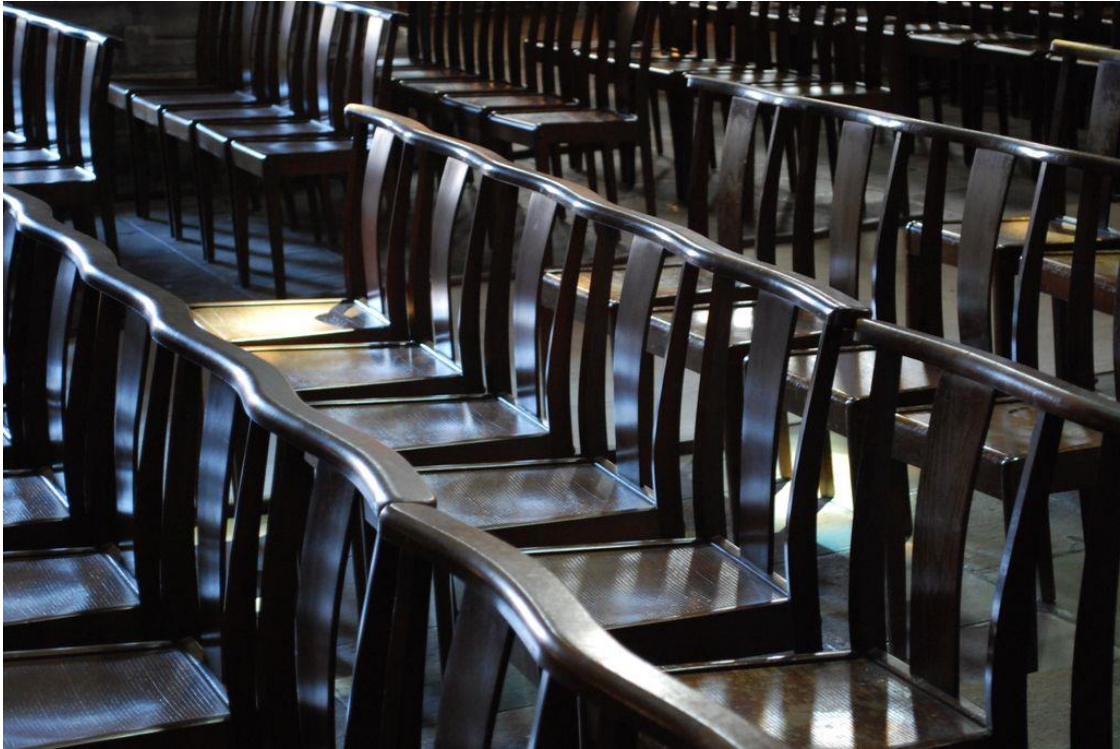


Toutes les décisions se prendront:

- A la majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés - abstention exclue)
- A bulletin secret via des outils numériques permettant la traçabilité des membres ayant voté.



© Agence Bestimage / Femme Actuelle



Modalités de déroulement des réunions du GAL

Visioconférence:

- Décisions à main levée;
- Enregistrement des séances avec le consentement des participants;
- Affichage du nom et du prénom à tous les participants;
- Utilisation d'une caméra.



Modalités de déroulement des réunions du GAL



Dans le cas d'une consultation écrite, les votes devront être renvoyés par courriel depuis une adresse nominative (ou document de consultation signée par le membre de GAL concerné).

La consultation écrite sera jugée valable lorsque les principes suivants sont respectés :

- 30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont exprimés;
- Minimum 50 % des membres votants du GAL s'exprimant sont des représentants du collège privé.

En cas de sur-représentativité du collège public ou en cas de non atteinte des principes ci-dessus, les propositions mises au vote seront considérées comme validées pour tous les membres n'ayant pas répondu dans ce délai.

Prévention et gestion des conflits d'intérêt



Définition: intérêt personnel ou professionnel pouvant influencer ou paraître influencer la position à l'égard d'une opération

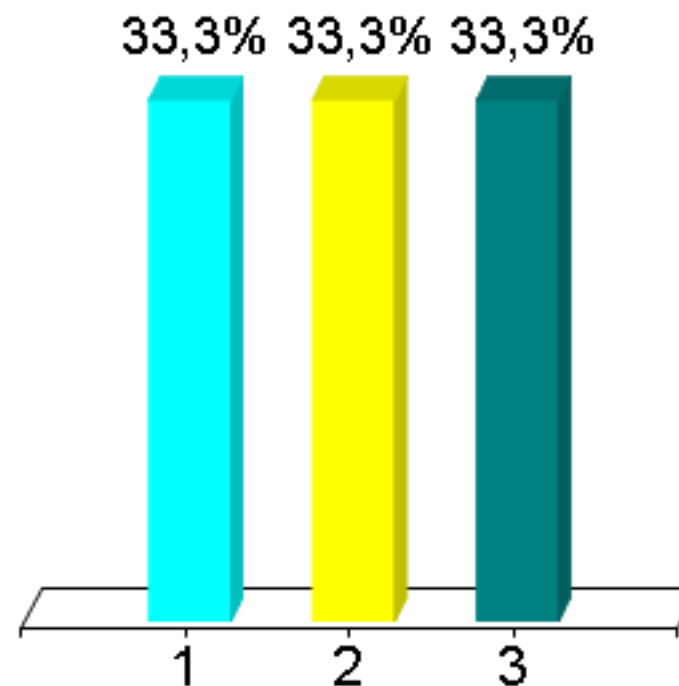
les membres du GAL doivent s'engager à :

- Informer le Président de GAL dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission ;
- Ne pas formuler d'avis, y compris lors d'une consultation écrite, et quitter la salle/la visio lors des débats et du vote sur le dossier dans lequel ils pourraient avoir un quelconque intérêt ;
- Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au GAL.

Pensez-vous avoir identifié tous vos conflits d'intérêt?



1. Oui
2. Non
3. J'ai un doute





Mise en débat du règlement intérieur

Méthode de sélection des projets



Cf. dossier envoyé le

Les critères



Critères éliminatoires

- Cohérence territoriale
- Pour les projets contenant des dépenses salariales
- Pour les projets d'hébergements touristiques privés
- Pour les manifestations culturelles et artistiques

Critères de notation

- Dimension innovante
- Dimension partenariale
- Caractère structurant
- Caractère décisif de l'aide
- Ambition environnementale

Définition des critères:

simple guide de réflexion pour construire l'argumentaire accompagnant la notation. L'analyse des premiers projets établiront des formes de « jurisprudence » qui seront rendues publiques.

Note minimum pour sélection:

% de la note max. selon la tension sur la fiche-action



Critère bonus

Pôle
Marennes
Oléron

Critères Objectif prioritaire 2	Définition des critères	Tous les projets (hors thèmes ci-contre)	Logement	Accès à la santé et aux soins
Critère éliminatoire spécifique à la cohérence territoriale	Les opérations devront démontrer leur cohérence à l'échelle intercommunale voire à l'échelle du territoire Îles et Estuaires Charentais. Selon la thématique, la compatibilité avec tout dispositif ou document pertinent à ces échelles sera analysée. Les documents ou dispositifs peuvent être (non exhaustif): la Convention Territoriale Globale, Natura 2000, Le Contrat Local de Santé, le Programme Alimentaire Territorial, le PCAET, les cadres stratégiques propres à chaque EPCI,... En l'absence de dispositif ou de cadre documentaire, une analyse reste cependant attendue.	Oui / Non Oui = passage au critère suivant Non = Note totale de zéro		
Critère éliminatoire concernant uniquement les projets contenant des dépenses salariales	Les postes soutenus financièrement visent à impulser une nouvelle démarche, un nouveau projet ou encore de nouvelles missions bien précises en cohérence avec l'objectif prioritaire. Le soutien sera limité à trois ans et aura vocation à faire effet levier pour le territoire.	Oui / Non Oui = passage au critère suivant Non = Note totale de zéro		
Critère éliminatoire concernant uniquement les manifestations culturelles et artistiques	Les manifestations soutenues devront essentiellement répondre aux besoins des populations présentes à l'année et être encore peu ancrées sur le territoire. L'analyse pourra alors porter sur le public visé, l'ancrage du festival (s'il y a eu des éditions précédentes), la période ciblée (la basse saison touristique étant largement à privilégier),...	Oui / Non Oui = passage au critère suivant Non = Note totale de zéro		
Dimension innovante	Seront considérés comme innovants : L'émergence de nouveaux produits, services ou champs thématiques, de nouvelles méthodes permettant de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers, donnant lieu à une meilleure utilisation du potentiel local, l'association et les liens entre des secteurs économiques traditionnellement séparés, et/ou des formes originales d'organisation et de participation de la population locale au processus décisionnel et à la mise en œuvre du projet.	0 à 5 points		
Dimension partenariale	L'analyse portera sur la volonté d'associer des partenaires dans le projet et sur la démonstration de la mise en place d'une approche partenariale dès la phase de conception du projet.	0 à 5 points	0 à 10 points	
Caractère structurant de l'action	L'analyse pourra porter sur la prise en compte de la transférabilité du projet (transfert de connaissances ou de compétences, outils de capitalisation...), la durabilité de l'action, le maillage possible du territoire,...	0 à 5 points		
Caractère décisif de l'aide	L'analyse portera sur l'importance que représentait l'aide pour l'opération. L'importance de l'aide pourra s'exprimer de plusieurs façons: la part de l'opération que représente l'aide, l'engagement des dépenses avant ou après l'obtention de l'aide, le facteur déclencheur de l'aide européenne (obtention d'autres aides)...	0 à 5 points		
Dimension environnementale	L'analyse portera sur le niveau d'ambition environnementale du projet. Cela peut porter sur la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments (exigence visée par rapport aux normes en vigueur et à venir), la valorisation des déchets, la gestion économe des ressources, l'accompagnement au changement de pratiques,... Des projets peuvent ne pas être compatibles avec ce critère (notamment les études et les postes pour la plupart), auquel cas il conviendra de le démontrer pour que le critère ne soit pas analysé.	0 à 10 points (sauf projets non concernés)		
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Ces points sont réservés aux projets visant à : (1) identifier les opportunités et les contraintes liées aux réglementations en vigueur, (2) traiter minutieusement les questions réglementaires et fiscales ou (3) recourir à une ingénierie dédiée et à une expertise pour traiter la question.		Bonus 3 points	
Note Max (projet sans dimension environnemental analysée)		20 pts		25 pts
Note Max		30 pts		35 pts
Note minimum pour sélection		60% de la note max		

Objectif prioritaire 2 :
Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants

FA 3
Equipements, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes

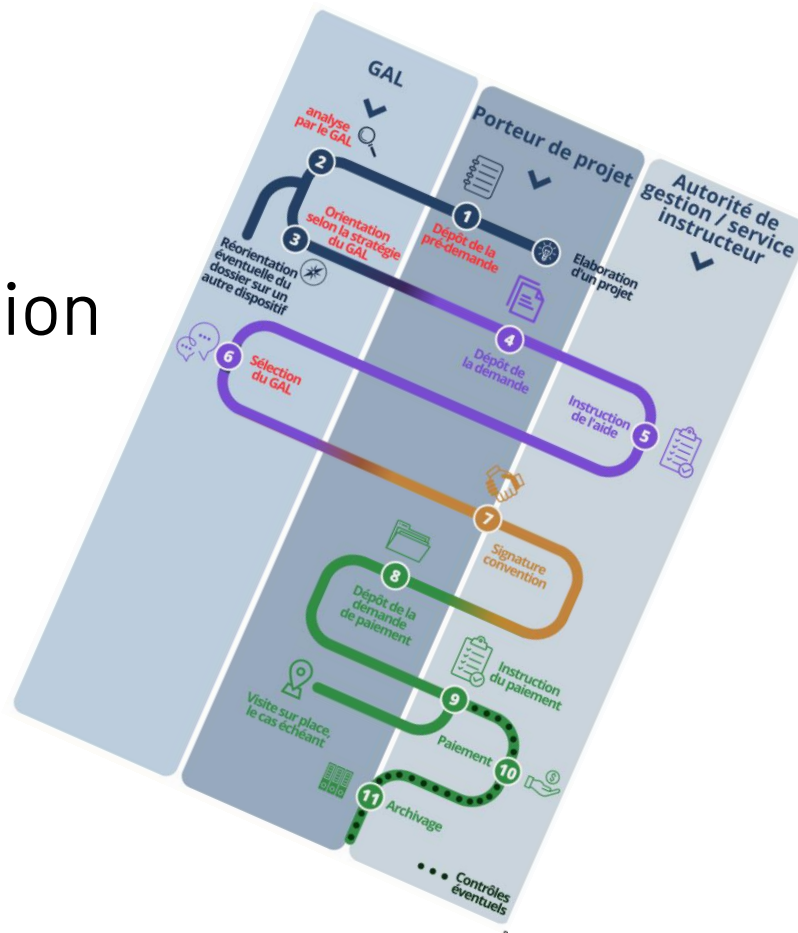
FA 4
Accès de tous à un habitat approprié et mobilités durables



- Les membres du GAL procède à un vote unique sur l'analyse technique soumise;
- Si l'analyse n'est pas validée:
 - Un débat sera mené et permettra au Président de séance de soumettre au vote une nouvelle analyse;
 - Le choix des critères sur lesquels débattre et voter se fera de manière consensuelle;
 - En l'absence de consensus, tous les critères seront réétudiés par le GAL avant de procéder au nouveau vote;
- Si l'analyse soumise au GAL est incomplète (pas de proposition d'arbitrage sur certains critères par exemple), les membres du GAL procéderont à l'analyse des critères manquants avant de voter l'analyse globale.



- Opportunité **VS** Sélection

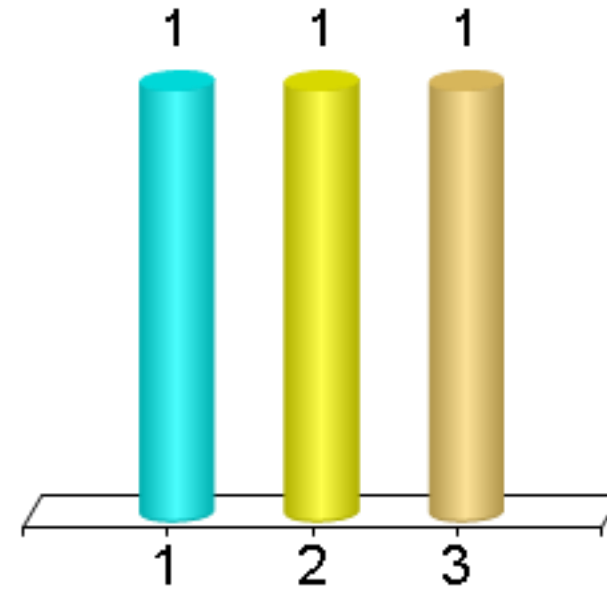


- Sur une base annuelle, le GAL devra évaluer la pertinence des outils de sélection.

Validez-vous le règlement intérieur du GAL Iles et Estuaires Charentais ainsi que les annexes qui le compose?



- 1. Oui
- 2. non
- 3. Abstention



Reçus : 0 (0,0%)



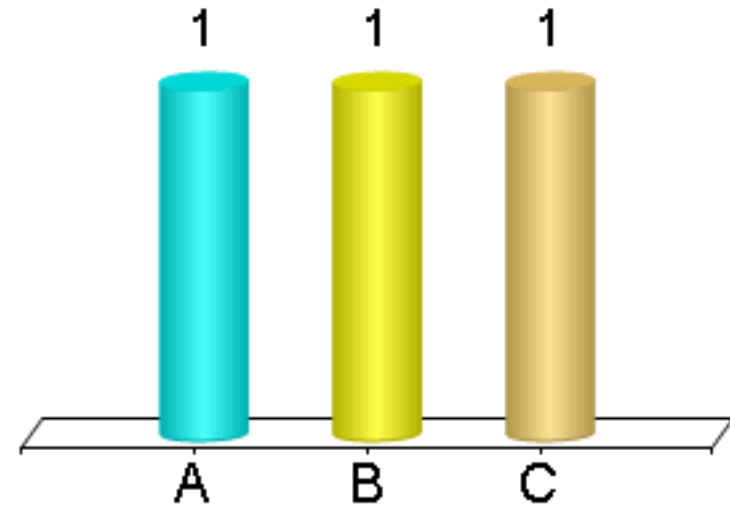
Débat et vote



Validez-vous le projet de règlement intérieur du GAL Iles et Estuaires Charentais ainsi que les annexes qui le compose?

- A. Oui
- B. non
- C. Abstention

Reçus : 0 (0,0%)





Désignations

Président et VP de séances



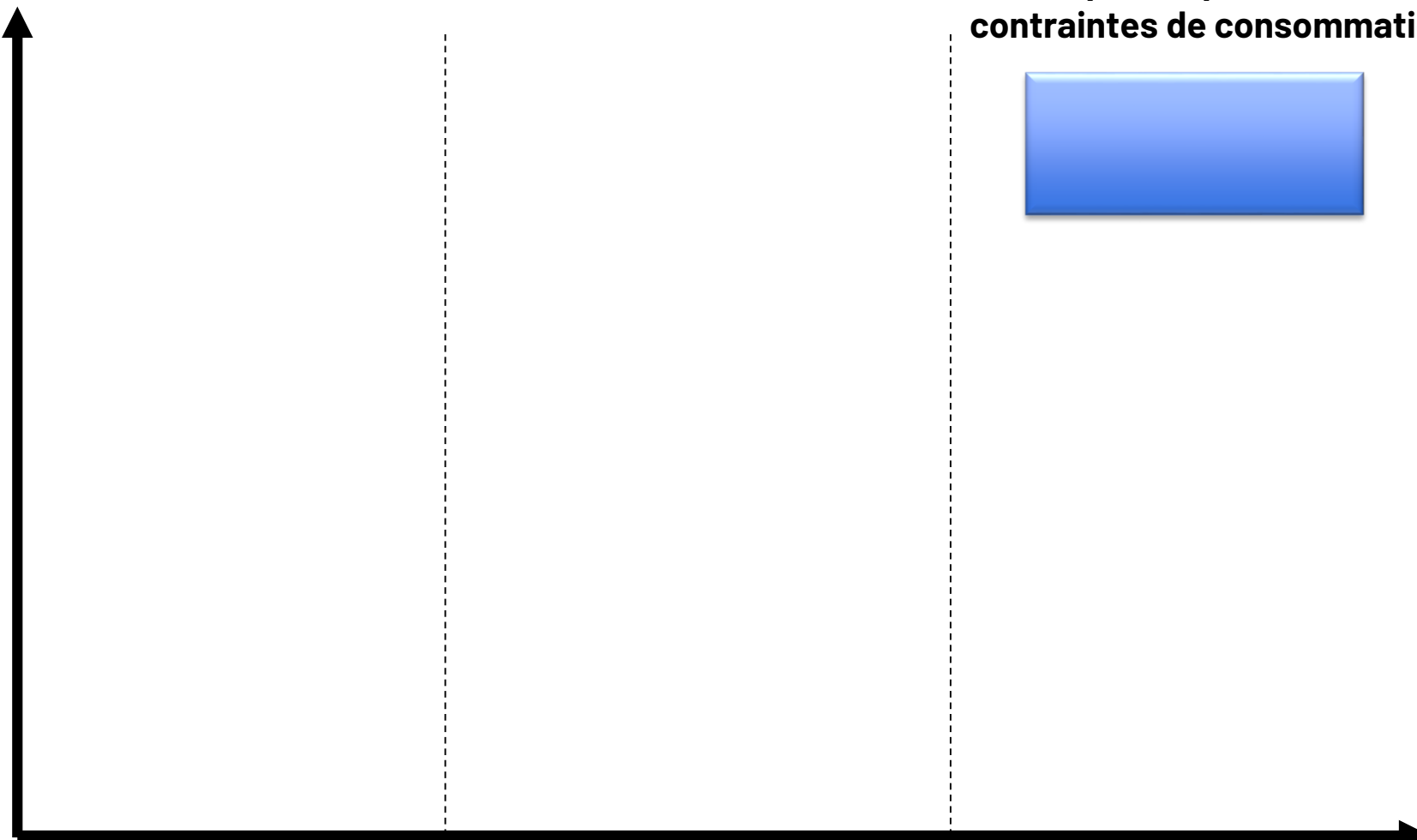
Projections 2024

Note du projet

80%

60%

40%



De l'idée du projet

...

à la réalisation

Les projets « mûrs » dont on a besoin pour répondre aux contraintes de consommation!



Les projets « mûrs »

MAIS PAS SÛRS...

15% PAYÉ  2025



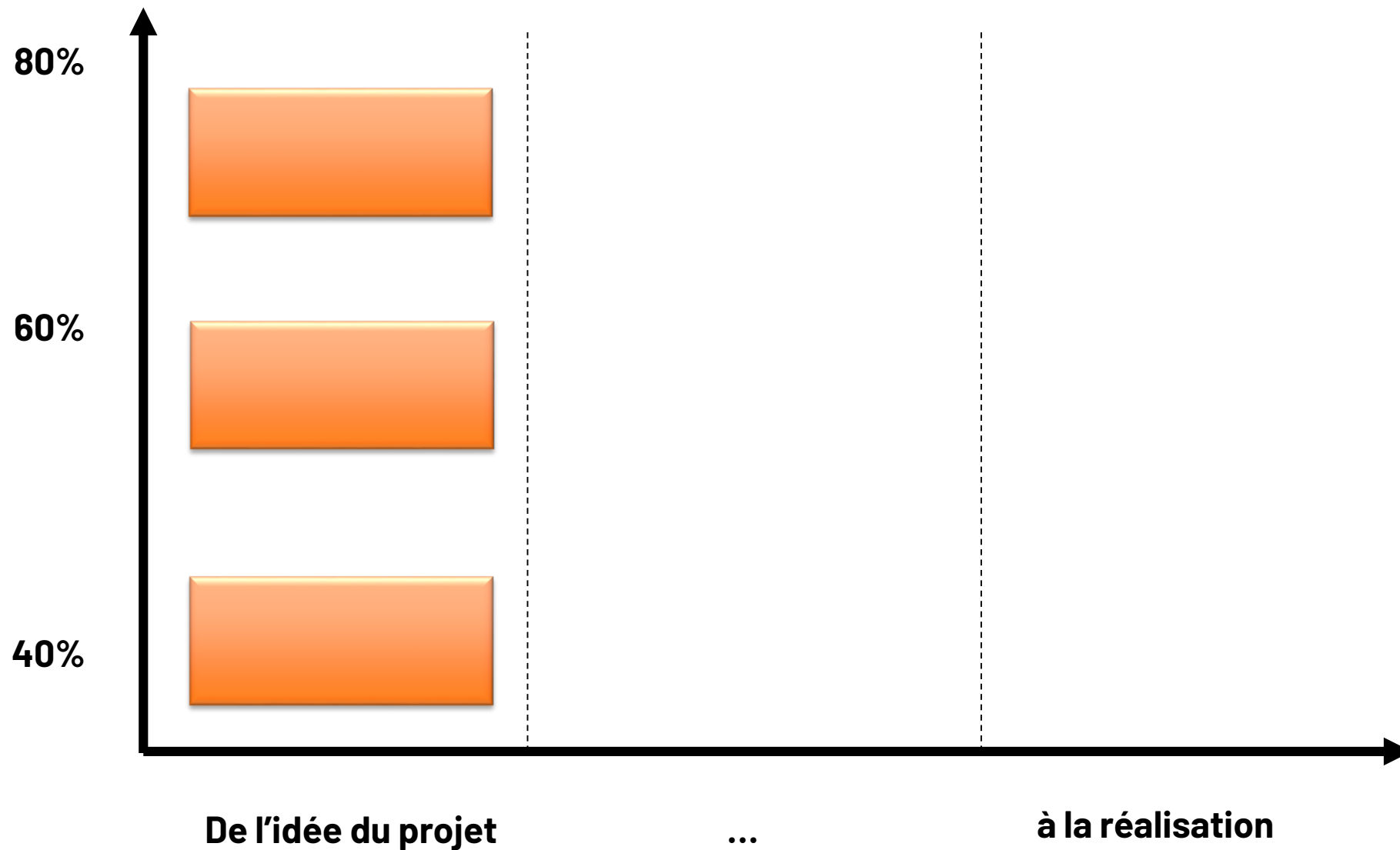
Porteurs	Opérations FEDER pouvant être payées (au moins partiellement) d'ici fin 2025	Total de l'opération	Fonds européens plausibles
Garden Royan	Logements saisonniers Royan	236 515,97 €	141 909,58 €
Habitat 17	Résidence sociale pour jeunes en insertion professionnelle à Dolus d'Oléron	1 050 000,00 €	200 000,00 €
Pharmacie des Minotiers	Installation d'une cabine de télémedecine	28 940,00 €	17 364,00 €
CCAS Rochefort	Animation de la maison égalité femmes-hommes de Rochefort	161 970,46 €	97 182,28 €
Association pose ta prose	Festival Pose ta Prose - Edition 2023 ?	35 300,00 €	15 000,00 €
CCBM	Coordination de la démarche de valorisation et préservation du marais salé de la Seudre	172 500,00 €	103 500,00 €
CCBM	Création d'un espace mixte de renforcement de services publics et d'hébergement d'entreprise	500 000,00 €	100 000,00 €
Destination Royan Atlantique	Scénographie de l'abbaye de Sablonceaux	200 000,00 €	120 000,00 €
CARO	Cheffe de projet grand site Marais de Brouage	166 930,60 €	100 158,36 €
CARO	Mission D'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la programmation fonctionnelle, technique et architecturale du Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur sur le site de l'ancien Hôpital Saint Charles ?	189 012,50 €	113 407,50 €
CARO	Développement de l'écosystème numérique du coworking Rochefort Océan	165 000,00 €	76 800,00 €
CARO	Charte de communication pour la destination Rochefort Océan	25 000,00 €	15 000,00 €
CCIO	Réalisation d'une étude de faisabilité pour optimiser l'aménagement et la gestion des espaces et équipements économiques	40 000,00 €	16 000,00 €
CCIO	Etudes capacitaires d'un ensemble d'opérations d'aménagement de logements en résidence principale ?	197 780,00 €	100 000,00 €

17% à 23%



« Projets émergeants »

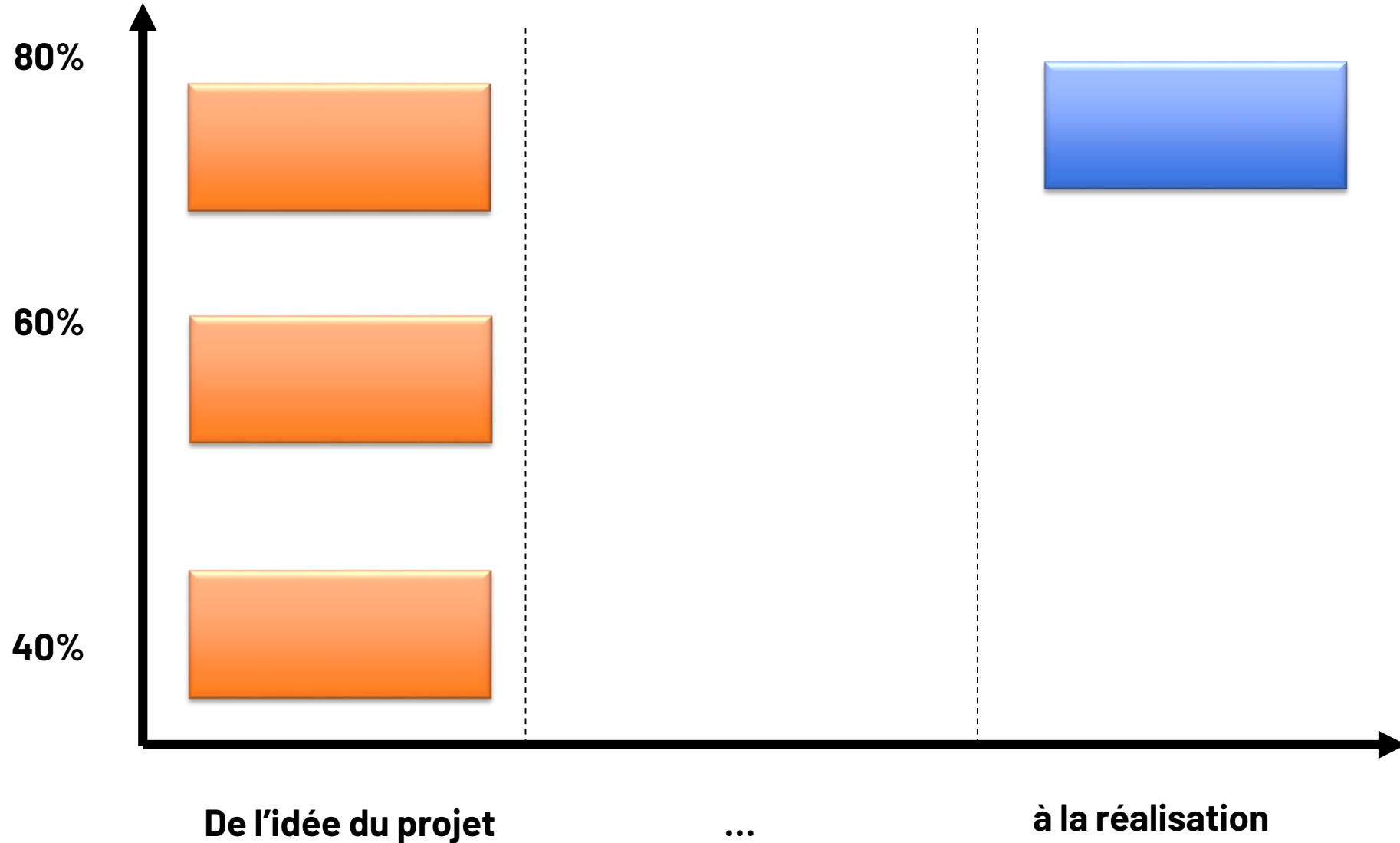
Note du projet





« Projets émergents »

Note du projet



« Projets émergents »

- Animation directe / indirecte (chambres consulaires, réseaux associatifs, sensibilisation techniciens...) pour faciliter l'identification et l'émergence de projets
- Accompagnement avec plus-value (administrative ou technico-administrative)



Porteur	Opération
Commune de Saint Sulpice de Royan	Matériel cuisine centrale
IEPR Services	Développement de l'entreprise d'insertion IEPR-Services : Activité de logistique de p
Destination Royan Atlantique	Installation d'un distributeur automatique alimentaire réfrigéré
Benard et fils	Scénographie de l'abbaye de Sablonceaux
CARO	Construction d'une maison de la nature
CARA	"projet démonstrateur" relatif à la filière chanvre
Commune d'Echillais	Création d'une salle multi activités à vocation sportive
CCBM	Pôle petite enfance
CCIO	Extension du musée de Saint-Pierre d'Oléron
CCIO	Espace test salicole
Commune de Bourcefranc le Chapus	Valorisation de la pointe de Daire / approche paysagère
Commune de Saint Denis d'Oléron	Maison de santé pluridisciplinaire
Commune de Saint Trojan les Bains	Tiers Lieux Anciennes Ecoles
Groupe Hospitalier Littoral Atlantique	Santé en mouvement
Commune de Saint Augustin	création d'une Maison des Assistantes Maternelles

Calendrier 2024



1^{ER} SEMESTRE

Réunions GAL en présentiel soumis à discussion :

- Jeudi 8 février – 9h30 (Secteur Oléron)
 - Jeudi 18 avril – 9h30 (Secteur Royan Atlantique)
 - Jeudi 20 juin – 9h30 (Secteur bassin de Marennes)
- } 15 à 20 projets

2^{ÈME} SEMESTRE

- Poursuite de l'étude en sélection de nouveaux dossiers
- Une réunion "Bilan de la 1^{ère} année & possible révision de la stratégie et du règlement intérieur"